



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance  
Santé

# Taux de cotisations

CCN pour le personnel occupé dans les  
établissements d'entraînement de chevaux de  
courses (IDCC 7013 et 7014)

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

## 1/ Cotisations prévoyance

Garanties	Cotisations	Employeur	Salarié
Maintien de salaire	0,56 %	0,56 %	-
Incapacité de travail	0,28 %	-	0,28 %
Invalidité	0,49 %	0,13 %	0,36 %
Décès	0,21 %	0,09 %	0,12 %
<b>Total prévoyance</b>	<b>0,98 % TA + TB*</b>	<b>0,22 % TA + TB*</b>	<b>0,76 % TA + TB*</b>
<b>Total</b>	<b>1,54 % TA + TB</b>		

\* TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

## 2/ Cotisations frais de santé

Catégories	Cotisations	Employeur	Salarié
Salarié non cadre	34,16 €	17,08 €	17,08 €